



18 JAN. 2024

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Laboratoire cantonal
Service d'inspection de l'eau potable
et des eaux de baignade

Muesmattstrasse 19
3012 Berne
+41 31 633 11 11
info.wasser.kl@be.ch
www.be.ch/lc

Rudolf Robbi
rudolf.robbi@be.ch

Laboratoire cantonal, Muesmattstrasse 19, 3012 Berne

Commune de Péry-La Heutte
Service des eaux
Grand' Rue 54
2603 Péry

Notre référence: Q3071 / drde
Commune Péry-La Heutte

Berne, le 17 janvier 2024

Rapport d'analyse de l'eau potable

Mesdames, Messieurs,

Le 8 janvier 2024, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par Monsieur Yohann Quadranti, fontainier, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable.

La description, les résultats et l'appréciation des différents échantillons se trouvent en annexe. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysées sont conformes aux prescriptions.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Laboratoire cantonal

Rudolf Robbi
chef du service d'inspection de l'eau
potable et des eaux de baignade

Émoluments: 1'230.00 francs (montant hors TVA de 8.1 %), la facture vous parviendra par courrier séparé

Annexes:

- Résultats pour les numéros d'échantillons / lieux de prélèvements suivants:

169185 / 12103	169186 / 12106
169187 / 12107	169188 / 12010
169189 / 12006	169190 / 13001

Copie avec annexes à:

- Monsieur Yohann Quadranti, fontainier, 2604 La Heutte

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	169185
Date de prélèvement	08.01.2024
Heure du prélèvement	08h07
Date d'arrivée	09.01.2024
Analysé le	09.01.2024 - 15.01.2024
Commune	Péry-La Heutte
Nom du réseau	Péry, Réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12103
Désignation	Fontaine Lucien Holzer, Grand Rue 74
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	6,7 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	3	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public
UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature.
Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé.

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon 169186
Date de prélèvement 08.01.2024
Heure du prélèvement 10h10
Date d'arrivée 09.01.2024
Analysé le 09.01.2024 - 15.01.2024
Commune Péry-La Heutte
Nom du réseau Péry, Réseau de distribution
No du lieu de prélèvement 12106
Désignation Rondchâtel, bâtiment no 220, lavabo buanderie
Traitement de l'eau désinfectée
Utilisation utilisée comme eau potable
Température de l'eau 7,6 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	non décelable	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public
UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature.
Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé.

Description de l'échantillon

Número de l'échantillon	169187
Date de prélèvement	08.01.2024
Heure du prélèvement	09h50
Date d'arrivée	09.01.2024
Analysé le	09.01.2024 - 15.01.2024
Commune	Péry-La Heutte
Nom du réseau	Péry, Réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12107
Désignation	Nouveau réservoir, lavabo
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	7,6 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	1	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Exigence pour eau potable selon OPBD
Aspect (Évaluation sensorielle)	aucune altération		aucune altération
Turbidité (90 degrés) (Photométrie)	0,4 +/- 0,1	NTU	valeur indicative: 1,0
Chlorure (IC avec détecteur à conductivité)	2,3 +/- 0,2	mg/l	
Fluorure (IC avec détecteur à conductivité)	moins de 0,08	mg/l	valeur maximale: 1,50
Nitrate (IC avec détecteur à conductivité)	3,0 +/- 0,3	mg/l	valeur maximale: 40,0
Nitrite (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Sulfate (IC avec détecteur à conductivité)	5,2 +/- 0,5	mg/l	
Ammonium (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Calcium (IC avec détecteur à conductivité)	75,4 +/- 7,5	mg/l	
Potassium (IC avec détecteur à conductivité)	0,8 +/- 0,1	mg/l	
Magnésium (IC avec détecteur à conductivité)	3,0 +/- 0,3	mg/l	
Sodium (IC avec détecteur à conductivité)	1,6 +/- 0,2	mg/l	valeur maximale: 200,0
Dureté totale	2,00	mmol/l	
Degré de dureté	20,0	°f	

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public
UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature.
Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé.

Description de l'échantillon

Número de l'échantillon	169188
Date de prélèvement	08.01.2024
Heure du prélèvement	08h43
Date d'arrivée	09.01.2024
Analysé le	09.01.2024 - 15.01.2024
Commune	Péry-La Heutte
Nom du réseau	La Heutte, Réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12010
Désignation	Réservoir départ
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	8,3 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	non décelable	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Exigence pour eau potable selon OPBD
Aspect (Évaluation sensorielle)	aucune altération		aucune altération
Turbidité (90 degrés) (Photométrie)	0,3 +/- 0,1	NTU	valeur indicative: 1,0
Chlorure (IC avec détecteur à conductivité)	2,9 +/- 0,3	mg/l	
Fluorure (IC avec détecteur à conductivité)	moins de 0,08	mg/l	valeur maximale: 1,50
Nitrate (IC avec détecteur à conductivité)	6,0 +/- 0,6	mg/l	valeur maximale: 40,0
Nitrite (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Sulfate (IC avec détecteur à conductivité)	8,6 +/- 0,9	mg/l	
Ammonium (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Calcium (IC avec détecteur à conductivité)	80,5 +/- 8,1	mg/l	
Potassium (IC avec détecteur à conductivité)	1,3 +/- 0,1	mg/l	
Magnésium (IC avec détecteur à conductivité)	5,1 +/- 0,5	mg/l	
Sodium (IC avec détecteur à conductivité)	2,4 +/- 0,2	mg/l	valeur maximale: 200,0
Dureté totale	2,22	mmol/l	
Degré de dureté	22,2	°f	

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public
UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature.
Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé.

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon 169189
Date de prélèvement 08.01.2024
Heure du prélèvement 09h00
Date d'arrivée 09.01.2024
Analysé le 09.01.2024 - 15.01.2024
Commune Péry-La Heutte
Nom du réseau La Heutte, Réseau de distribution
No du lieu de prélèvement 12006
Désignation Métairie de Nidau, fontaine
Traitement de l'eau désinfectée
Utilisation utilisée comme eau potable
Température de l'eau 6,0 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	non décelable	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public
UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature.
Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé.

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	169190
Date de prélèvement	08.01.2024
Heure du prélèvement	08h30
Date d'arrivée	09.01.2024
Analysé le	09.01.2024 - 15.01.2024
Commune	Péry-La Heutte
Nom du réseau	Puits de la Heutte
No du lieu de prélèvement	13001
Désignation	Station de Pompage, robinet lavabo Sauge, après UV
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	9,4 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	3	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Exigence pour eau potable selon OPBD
Aspect (Évaluation sensorielle)	aucune altération		aucune altération
Turbidité (90 degrés) (Photométrie)	0,3 +/- 0,1	NTU	valeur indicative: 1,0
Chlorure (IC avec détecteur à conductivité)	2,9 +/- 0,3	mg/l	
Fluorure (IC avec détecteur à conductivité)	moins de 0,08	mg/l	valeur maximale: 1,50
Nitrate (IC avec détecteur à conductivité)	7,1 +/- 0,7	mg/l	valeur maximale: 40,0
Nitrite (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Sulfate (IC avec détecteur à conductivité)	9,5 +/- 0,9	mg/l	
Ammonium (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Calcium (IC avec détecteur à conductivité)	80,2 +/- 8,0	mg/l	
Potassium (IC avec détecteur à conductivité)	1,1 +/- 0,1	mg/l	
Magnésium (IC avec détecteur à conductivité)	5,8 +/- 0,6	mg/l	
Sodium (IC avec détecteur à conductivité)	2,6 +/- 0,3	mg/l	valeur maximale: 200,0
Dureté totale	2,24	mmol/l	
Degré de dureté	22,4	°f	

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public
UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature.
Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé.